

CONSTITUTION DE PATRIMOINE

Pour des investissements réalisés dans l'immobilier résidentiel NEUF

LMNP

Investir dans des résidences étudiantes, d'affaires, de tourisme, seniors valides, EHPAD

Une restitution de la TVA 20% lors de l'achat

Un revenu non fiscalisé (loyer)

Engagement de location du bien meublé d'au moins 9 ans

Un revenu garanti par l'exploitant

Pas de gestion, peu de charges de copropriété

